DEMANDE DE L'AIDE À LA CRÉATION ET À LA REPRISE D'UNE ENTREPRISE (ACCRE)

Création ou reprise d'une société : compléter tous les cadres de 1 à 5.



RÉSERVÉ AU CFE	UEFK
Déclaration n°	
Reçue le	
Transmise le	

Numéro de Sécurité Sociale du demandeur :	DÉCLARATION RELATIVE AU DEMANDEUR	
Demandeur d'emploi indemnisé ou indemnisable Denandeur d'emploi non indemnisé inscrit à Pôle Emploi six mois au cours des dix-huit derniers mois Bénéficiaire : - du RSA - du RMI - de l'ASS - de l'ATA (t) Demandeur d'emploi non indemnisé inscrit à Pôle Emploi six mois au cours des dix-huit derniers mois Bénéficiaire : - du RSA - du RMI - de l'ASS - de l'ATA (t) Demandeur d'emploi non indemnisée ou reconnue handicapée Salarié ou personne ilcenciée d'une entreprise en redressement, liquidation judiciaire ou sauvegarde qui reprend l'activité de l'entreprise Personne créant une entreprise implatée au sein d'une zone urbaine sensible Bénéficiaire du complément de libre choix d'activité (!) Parmi les allocataires de l'allocation temporaire d'attente (ATA) sont étiglises à l'ACCRE : les bénéficiaires de la protection subsidiaire autorisés à exercer une activité, les ressortissants étrangers auxquels une carte de séjour temporaire d'attente (ATA) sont étiglises à l'ACCRE : les bénéficiaires de la protection subsidiaire autorisés à exercer une activité, les ressortissants étrangers auxquels une carte de séjour temporaire d'attente (ATA) sont étiglises à l'ACCRE : les bénéficiaires de la protection subsidiaire autorisés à exercer une activité, les ressortissants étrangers auxquels une carte de séjour temporaire d'attente (ATA) sont étignises à l'ACCRE : les bénéficiaires de la protection subsidiaire autorisés à exercer une activité, les ressortissants étrangers auxquels une carte de séjour temporaire d'étient, avec les autres demandeurs d'accrate, plus de 50 % du capital du moins à titre personnel détient, avec les autres demandeurs d'accrate au parculaire de dirigeant, et chaque de demandeur détient une part du capital au moins égale à 10 % de la part détenue par le principal actionnaire ou porteur de parts a détient, d'a sociéée, l'un au moins égale à 10 % de la part détenue par le principal actionnaire ou porteur de parts auxquels une carte de réinsertion funciers détenue au territé de l'e	Prénoms :	Nationalité Sexe
Defination d'emploi non indemnisé inscrit à Pôle Emploi six mois au cours des dix-huit derniers mois Bénéficiaire: - du RSA - du RMI - de l'ASS - de l'ATA (1) Jeune de 18 à 25 ans révolus Personne de moins de 30 ans non indemnisée ou reconnue handicapée Salarié ou personne licenciée d'une entreprise en redressement, liquidation judiciaire ou sauvegarde qui reprend l'activité de l'entreprise Personne créant une entreprise implantée au sein d'une zone urbaine sensible Bénéficiaire du complément de libre choix d'activité (1) Parmi les allocatiers de l'allocation temporaire d'attente (ATA) sont éligibles à l'ACCRE; les bénéficiaires de la protection subsidiaire autorisés à exercer une activité, les ressontissants étrangers auxquels une carte de séjour temporaire a été délivrée, et les personnes en attente de réinsertion (anciens détenus et salariés expatriés non admis au régime d'assurance hómage). Niveau de formation (cf. notice) Motif d'inscription à Pôle Emploi : le J'atteste sur l'honneur que l'ACCRE ne m'a pas été accordée au cours des 3 dernières années et que les renseignements ci-dessus sont exacts, sous peine des sanctions prévues par la loi. Date c'inscription à Pôle Emploi : signature du demandeur : Signature du demandeur : Signature du demandeur : Signature du demandeur : Dénomination sociale Le demandeur : détient avec sa famille plus de 50 % du capital dont 35 % au moins à titre personnel est dirientement ou avec sa famille ne vaire de detient directement ou avec sa famille ne vaire sa famille ne vaire sa famille ne vaire sa famille ne vaire de detient directement ou avec sa famille ne vaire sa famil	SITUATION DU DEMANDEUR	
Motif d'inscription à Pôle Emploi (cf. notice) Qualification du dernier Emploi occupé (cf. notice) Date d'inscription à Pôle Emploi : le J'atteste sur l'honneur que l'ACCRE ne m'a pas été accordée au cours des 3 dernières années et que les renseignements ci-dessus sont exacts, sous peine des sanctions prévues par la loi. Date :	 □ Demandeur d'emploi non indemnisé inscrit à Pôle Emploi six mois au cours des dix-huit derniers mois □ Bénéficiaire: - du RSA □ - du RMI □ - de l'ASS □ - de l'ATA (1) □ □ Jeune de 18 à 25 ans révolus □ Personne de moins de 30 ans non indemnisée ou reconnue handicapée □ Salarié ou personne licenciée d'une entreprise en redressement, liquidation judiciaire ou sauvegarde qui reprend l'activité de l'entreprise □ Personne créant une entreprise implantée au sein d'une zone urbaine sensible □ Bénéficiaire du complément de libre choix d'activité (1) Parmi les allocataires de l'allocation temporaire d'attente (ATA) sont éligibles à l'ACCRE: les bénéficiaires de la protection subsidiaire autorisés à exercer une activité, les ressortissants étrangers auxquels une carte de séjour temporaire a été délivrée, et les personnes en attente de réinsertion (anciens détenus et salariés expatriés non admis au régime 	Dénomination sociale Le demandeur: détient avec sa famille plus de 50 % du capital dont 35 % au moins à titre personnel est dirigeant et détient directement ou avec sa famille au moins un tiers du capital dont 25 % au moins à titre personnel, aucun autre associé hors de sa famille ne détenant plus de 50 % du capital. détient, avec les autres demandeurs d'ACCRE, plus de 50 % du capital de la société, l'un au moins des demandeurs a la qualité de dirigeant, et chaque demandeur détient une part du capital au moins égale à 10 % de la part détenue par le principal actionnaire ou porteur de parts
les renseignements ci-dessus sont exacts, sous peine des sanctions prévues par la loi. Date : Demande acceptée Demande refusée Motif	Motif d'inscription à Pôle Emploi (cf. notice) — Qualification du dernier Emploi occupé (cf. notice) —	Le demandeur est en cours d'accompagnement dans le cadre du parcours NACRE Nombre d'emplois (y compris le demandeur) : - créés (en cas de création)
N° d'enregistrement du dossier Date	les renseignements ci-dessus sont exacts, sous peine des sanctions prévues par la loi.	☐ Demande acceptée